

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission, du 17 juin 2014, déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Numéro de l'aide	SA.100679	
État membre	Pays-Bas	
Numéro de référence de l'État membre	NL_BZK_CSDO_ZL	
Région	ZEELAND	
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Provincie Zeeland Postbus 6001, 4330 LA Middelburg	
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	NL_BZK_CSDO_ZL_Subsidie demonstratieproject De Zeeuwse quinoa-keten	
Base juridique	Artikel 4:23 Algemene wet bestuursrecht (https://wetten.overheid.nl/BWBR0005537/2021-10-01) Algemene subsidieverordening Zeeland 2013 (https://lokaleregelgeving.overheid.nl/CVDR237409/3) Algemeen subsidiebesluit Zeeland 2013 (https://lokaleregelgeving.overheid.nl/CVDR237410/70)	
Type de la mesure	Aide ad hoc	
Modification d'une mesure d'aide existante		
Secteurs économiques	Travail des grains	
Type de bénéficiaire	petites et moyennes entreprises	
Budget	Budget global: 189 320 EUR	
Pour les garanties		
Forme de l'aide	Subvention/Bonification d'intérêts	
Référence à la décision de la Commission		
Si cofinancement par des fonds communautaires		
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Développement expérimental [art. 25, paragraphe 2), point c)]	25	15

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide
<https://www.zeeland.nl/loket/publicatie-steunmaatregelen>

-